



Paiement salaire intégral sous convention etam.

Par **davidcom8**, le **02/12/2008** à **19:50**

Employé en cdi, sous la convention ETAM, j'ai été en arrêt maladie pendant 10 jours. Selon la convention, Mon patron est censé me verser l'intégralité de mon salaire pendant un maximum de trois mois. Cependant mon salaire n'a pas été maintenu. A-t-il le droit? Quel recours ou courrier peut-on envisager?
merci d avance

Par **Visiteur**, le **03/12/2008** à **09:28**

bonjour,

lui avez vous fourni le décompte de la sécurité sociale pour qu'il puisse compléter ?